

3⁰ JUIN 2016

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2016

Le dix juin deux mille seize, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Issoudun dans les locaux de Ciclic, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du dix mai deux mille seize.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Mathilde PARIS ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Marie REYNIER ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, chef de service création et diffusion à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 21 (dont huit pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1

Délibération 20-2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Le 8 avril dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2016 qui s'élève à 10 401 661.64 €. Les restes à réaliser et le résultat de fonctionnement inscrits au compte administratif 2015 ont été intégrés à ce budget primitif.

Afin d'ajuster notre budget à l'activité, une décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Cette décision modificative de budget ne porte que sur la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

La variation de la section de fonctionnement de + 27 610 € s'explique comme suit :

Chapitre 013 (atténuation de charges)

Cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières pour arrêt maladie et la prise en charge par l'Etat d'un emploi d'avenir à Ciclic Animation à compter du 1^{er} juin 2016 (poste d'assistant administratif).

.../...

Chapitre 70 (produits des services)

Cette somme intègre la location pour 10 jours du Cinémobile au Festival Off-courts de Trouville en septembre prochain (11 000 €) et l'augmentation du nombre d'ateliers organisés dans le cadre du dispositif *Passeurs d'images*, les partenaires participant aux frais de réalisation des ateliers.

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)

Cela correspond à la confirmation de la subvention allouée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui passe de 16 300 € en 2015 à 12 160 € en 2016 ; le conseil départemental souhaite augmenter son partenariat autour de la vie littéraire (8 600 €) et le maintenir sur le patrimoine (3 560 €), et abandonne ainsi les dispositifs de sensibilisation à l'image (*Passeurs d'images* et actions de formation pour les éducateurs).

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants :

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Il s'agit de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Outre des ajustements sur le recrutement d'intervenants pour les ateliers de pratiques artistiques, cette somme correspond notamment aux recrutements :

- d'un emploi d'avenir à Ciclic Animation à compter du 1^{er} juin 2016, pour une durée de trois ans, sur des missions d'appui au fonctionnement du pôle (administration, action culturelle, régie technique) ;
- d'un renfort de deux mois (juin/juillet) pour préparer la saison 2016-2017 du dispositif d'avant-programme *Court(s) devant* (lancement en septembre).

.../...

Par ailleurs, l'agence Ciclic a lancé deux missions autour des aides à la création image. En effet, face à la nouvelle organisation territoriale et la nécessité de repenser l'accompagnement des communautés professionnelles en région, il semble désormais nécessaire de faire évoluer les différents dispositifs de soutien à la création et à la production de Ciclic, de façon à renforcer leur cohérence globale, en pensant notamment à l'articulation de la politique dédiée à l'animation avec l'ensemble de la politique de soutien au cinéma et à l'audiovisuel. Ces missions ont été lancées au mois d'avril dernier, elles doivent s'achever avant la mi-juillet.

Détail de ces deux missions qui font l'objet d'une rémunération sous forme de salaires :

- mission dédiée à la révision des modalités pratiques de l'évolution du soutien à la filière professionnelle et à la création audiovisuelle et cinématographique en Région Centre Val de Loire ; les objectifs de la mission sont les suivants :
 - renforcer l'ancrage régional notamment en créant les conditions du repérage et la traçabilité des talents ;
 - consolider les différents aspects des communautés professionnelles de la création et de la production (cinéma et audiovisuel) ;
 - procéder à une nouvelle éditorialité du fonds de soutien de sorte à regagner en visibilité dans le concert des aides régionales en Europe.

Cette mission a été confiée à Monsieur Jean-Raymond Garcia, auteur réalisateur producteur & ex directeur cinéma/audiovisuel Ecla Aquitaine, et Madame Laure Tarnaud, ancienne déléguée générale de la SRF et productrice.

- mission de définition du champ, des partenaires et des outils logistiques, financiers et culturels pour renforcer l'ancrage territorial de Ciclic Animation ; cette mission a été confiée à Monsieur Denis Walgenwitz, auteur-réalisateur, président de l'AFCA (Association française du cinéma d'animation).

.../...

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget alloué	DW 1	Budget après DW 1
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	422 250,00		422 250,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	83 750,00		83 750,00
chapitre D 204	Subventions d'équipements versées	10 000,00		10 000,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	302 945,16		302 945,16
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 912,16		69 912,16
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	488 660,00		488 660,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	270 373,00	0,00	270 373,00
	Total des dépenses d'investissement	828 945,16	0,00	828 945,16
	Total des recettes d'investissement	828 945,16	0,00	828 945,16
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 492 978,48	10 450,00	1 503 428,48
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 735 460,00	10 860,00	2 746 320,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	488 660,00		488 660,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 853 618,00	6 300,00	4 859 918,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 553 746,48		1 553 746,48
chapitre R 013	Atténuations de charges	26 100,00	13 250,00	39 350,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	422 250,00		422 250,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	478 230,00	18 500,00	496 730,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	7 065 040,00	-4 140,00	7 060 900,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	27 350,00		27 350,00
	Total des dépenses de fonctionnement	9 572 716,48	27 610,00	9 600 326,48
	Total des recettes de fonctionnement	9 572 716,48	27 610,00	9 600 326,48

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver la décision modificative de budget n°1 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, qui porte à 10 429 271.64 € le budget de l'agence, soit à 9 600 326.48 € la section de fonctionnement et à 828 945.16 € la section d'investissement.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

